Réseau des citoyens: accroître le potentiel des transports publics de passagers en Europe. Livre vert

1995/2318(COS) - 30/09/1996

La commission des transports a adopté le projet de résolution sur le Livre vert de la Commission intitulé "Un réseau pour les citoyens". En constatant que plus de trois quarts des déplacements s'effectuent aujourd'hui dans l'Union en automobile, le rapporteur, M. Wijsenbeek (ELDR,NL), propose d'établir, en cohérence avec les objectifs du Livre vert, un scénario favorable à l'utilisation, de façon fonctionnelle et rationnelle, des réseaux publics par les citoyens. En mentionnant les compétences propres de l'Union pour les réseaux transeuropéens et celle de coordination des infrastructures nationales,le projet de résolution aborde les thèmes:-des financements, en rappelant que les contributions des voyageurs sont les moyens financiers privilégiés; - de l'intermodalité, à encourager par le biais des transports en commun, comme le taxis ou le covoiturage, aussi bien que par la création de centres d'interconnexion intégrés; - de l'aménagement du territoire, à exploiter par davantage d'infrastructures souterraines et en étages, et par la promotion de mesures detournant l'utilisateur de la voiture privée, en échange de moyens de transport alternatifs, la bicyclette, entre autres. Quant aux transports publics, il faut atteindre différents objectifs: d'intérêt économique, en adoptant le système de mise en adjudication soit du réseau soit des lignes et en gardant la garantie d'un service de caractère universel; d'accessibilité, par rapport aux besoins soit des personnes handicapées soit des femmes en matière de sécurité ou encore des travailleurs à temps partiel ou par équipe; de viabilité, par l'établissement de normes de qualité, la liaison avec les régions ultra-périphériques et insulaires, un système unique de tarification et de paiement sur les différents réseaux. En particulier, le projet adopté insiste sur la recherche d'une mobilité non nuisible à l'environnement et à la santé(par l'exploitation des énergies alternatives, du biodiesel et des voitures à propulsion électrique), aussi bien que sur un recours accru aux nouvelles technologies informatiques et télématiques, accompagné par la revalorisation des différents types de transport sur rail et par voies navigables en milieu urbain et semi-urbain. En conclusion, si la commission des transports approuve d'une façon générale le Livre vert de l'Exécutif, elle lui demande toutefois: d'une part, un Livre blanc contenant des propositions concrètes et un plan directeur coordonné pour les réseaux des citoyens,d'autre part une série de projets pilotes ciblant les objectifs à long terme de la planification en cours.